Image not found or type unknown

Dossier de surendettement et non paiement de 3 créanciers; quels risques

Par **lanie59**, le **16/02/2019** à **12:22**

Bonjour,

Mon histoire est un peu longue mais je vais aller droit au but.

En janvier 2013, j'ai contracté avec mon mari (a cette époque) un dossier de surendettement pour un montant des dettes de plus de 23000 euros. Notre plan devait cesser après nos remboursements en aout 2017.

Entre temps, ma soeur m'a fait dond'une grosse somme d'argent qui aurait pu couvrir la totalité de la dette si je n'avais pas oublié de régularisrer 3 créanciers.

Bref .. j'ai donc fais des demandes de courriers auprès des créanciers pour qu'ils apportent la preuve de mes paiements anticipés.

En avril 2016, je me sépare et a ce jour ne suis toujours pas divorcée de part la mauvaise foi de mon ex conjoint.

Je suis actuellement au chômage et j'ai a charge mes 2 enfants.

Le dossier de surendettement est mis volontairement en suspens et nous sommes toujours redevable auprès de 3 créanciers. Dont un qui refuse le paiement de ma dette y ayant rajouté une dette supplèmentaire qui n'existe pas et qui n'est pas notée sur le plan bdf.

Sauf que mon ex conjoint ne souhaite pas payer avec moi,alors qu'il travaille .

Mon avocat va bientôt envoyer le dossier d'assignation et dedans y apparait nos dettes communes.

Je n'ose pas envoyer de courrier au gestionnaire de mon dossier de surendettement, car je ne sais pas ce que je risque.

Mon but étant avant tout de payer avec mon ex mari cette dette. Mais quand ? je l'ignore

Comment puis je faire ? Qu'est ce que je risque ?

Merci pour vos réponses. Cordialement .

Par **youris**, le **16/02/2019** à **14:08**

bonjour,

si vous n'avez pas respecté votre plan de surendettement, celui-ci est caduque et vos créanciers peuvent exiger d'être payés.

cela doit d'ailleurs être mentionné dans votre pal de surendettement.

comme il y a solidarité entre vous et votre mari, vos créanciers peuvent vous assigner tous les deux.

voir ce lien:

https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/respect-plan-conventionnel-surendettement-pouvoirs-9624.htm

salutations

Par **lanie59**, le **17/02/2019** à **17:50**

Bonjour et merci beaucoup pour votre réponse.

Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés